



J.P. Lourdes

Lande sèche colonisée
par des Chênes tauzin

Sologne : préservez votre patrimoine naturel grâce à Natura 2000 !

Dispositif de protection des habitats et des espèces, Natura 2000 ne devrait pas être vu comme une contrainte mais comme une opportunité pour maintenir sa propriété en bon état.

La richesse naturelle de la Sologne justifie son classement comme site Natura 2000. L'objectif est de la préserver dans l'intérêt de tous. Vous, propriétaires de ces milieux êtes les premiers concernés. Pour vous aider plusieurs outils existent.

Un trésor à garder

Étangs, landes, forêts... La diversité des milieux naturels forge l'identité du territoire solognot. Elle contribue fortement à la valeur d'un patrimoine commun dont chacun est responsable par ses actions. Entretien ou restaurer les espaces mis à mal par la disparition des pratiques traditionnelles, c'est donc contribuer à la pérennité des paysages. Mais c'est aussi préserver la biodiversité et les services matériels ou immatériels qu'elle nous offre. À une époque où celle-ci s'amenuise et où les ressources deviennent plus rares, Natura 2000 s'adresse à vous, propriétaires forestiers, pour vous inciter à agir de façon volontaire sur les milieux que vous possédez. **La valeur** de vos parcelles n'en sera qu'améliorée! Pour cela, deux outils sont à votre disposition.

La charte

Vous gérez (ou souhaitez gérer) vos milieux en perpétuant des pratiques locales respectueuses de l'environnement. Cela mérite d'être reconnu! L'adhésion à la charte récompense votre **gestion « de bon sens »** en vous faisant bénéficier d'allègements fiscaux (exonération de la

taxe foncière sur le non bâti, exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de succession et donation pour les parcelles non bâties et non boisées). Cette adhésion est possible partout sur le site Natura 2000 Sologne pour une durée de 5 ans.

Le contrat

Vous souhaitez entreprendre des travaux pour entretenir ou restaurer des espaces naturels emblématiques qui abritent des **habitats d'intérêt européen**. Signez un contrat Natura 2000! Tout ou partie des frais vous sera remboursé.

Un guide à votre disposition

Quels sont les milieux emblématiques sur votre propriété? Quelle est leur

valeur patrimoniale? Comment les entretenir et les prendre en compte dans la gestion quotidienne? Le CRPF est à vos côtés pour vous informer et vous accompagner tout au long de votre projet. N'hésitez pas à contacter Grégoire THAUVIN, l'animateur du site Natura 2000 Sologne. Il pourra également vous guider lors d'une **visite de vos parcelles**.

Grégoire THAUVIN
Animateur du site Natura 2000 Sologne

Contact:

Grégoire THAUVIN (CRPF)

02 38 53 65 10

gregoire.thauvin@crpf.fr

Consultez et téléchargez la charte sur le site

Web Natura 2000 Sologne:

<http://sologne.n2000.fr/>

P.D. Dessamps



Végétation rase de rive d'étang

Natura 2000 Sologne: un bilan encourageant après deux ans d'animation

- 36 chartes signées,
- 5 contrats en cours d'élaboration ou de suivi,
- 77 expertises scientifiques gratuites menées chez des propriétaires.